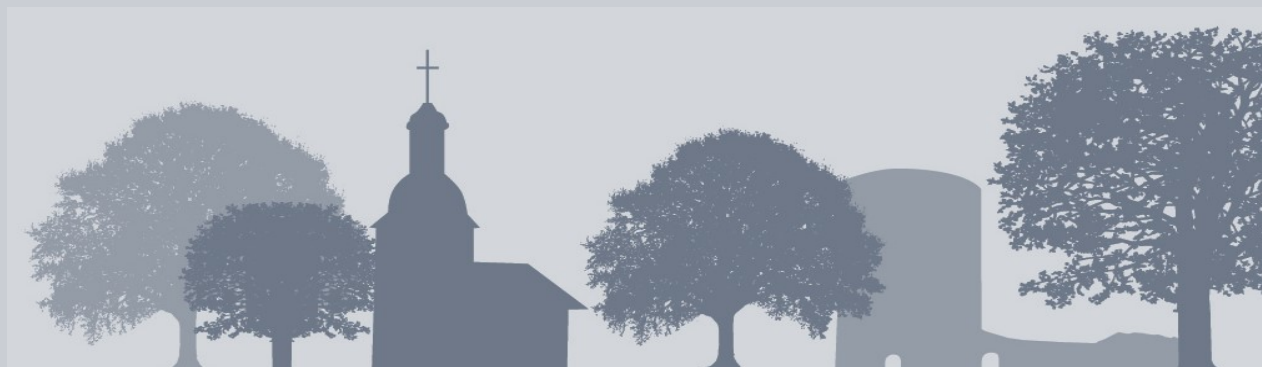




Hermance

Compte rendu de l'Administration municipale pour l'année 2017





Fête des Promotions , l'Exécutif suivi des Conseillers Municipaux lors du traditionnel cortège.

Mesdames et Messieurs,

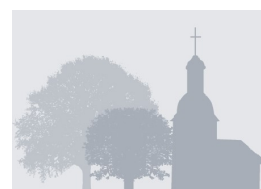
En vertu des dispositions de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de l'exercice 2017.

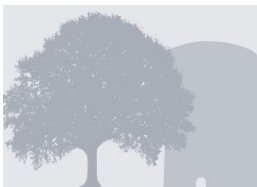
Hermance, le

Karine BRUCHEZ GILBERTO
Maire

Thierry VIDONNE
Adjoint

Roland-Daniel SCHNEEBELI
Adjoint





CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts servant à le financer, il se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements communaux de portée générale.



CONSEILLERS

Elu pour la législature 2015-2020 le 19 mai 2015, le Conseil municipal de la commune compte parmi ses membres:

Nathalie BELENGER BRECHET
Anahita BLANC-MEYLAN
Colette CHEVALIER
Amélie CITTADINI NAEF
Marc FUHRMANN
Grégory GARCIA
Denis MÉGEVAND

Gilles MONNIER
Yvan NEJAR
Olivier PFÖRTNER
Serge PICCHIONE
Pascal RENAUD
Philippe TAGLIABUE

Pour la période administrative du 1er juin 2016 au 31 mai 2017, le bureau du Conseil municipal était composé de:
Denis MEGEVAND - Président / Olivier PFÖRTNER - vice-président / Chrystel PION - Secrétaire



Pour la période administrative du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, le bureau du Conseil municipal était composé de:
Olivier PFÖRTNER - Président / Yvan NEJAR - vice-président / Chrystel PION - Secrétaire

COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES



Exécutif: Karine BRUCHEZ GILBERTO
Président: Yvan NEJAR
Vice-président: Pascal RENAUD
Membres: Colette CHEVALIER
Marc FUHRMANN
Grégory GARCIA
Invités: Chrystel PION
Eric SOLÈR

SÉANCES: 10.10.2017
03.10.2017
29.08.2017
30.05.2017
02.05.2017
28.02.2017

Sujets traités: Comptes 2017
Budget de fonctionnement 2018
Plan d'investissements 2018
Développement parcelle 1943
Plan d'investissement 2018
HRRC - Projet d'agrandissement

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE, CULTURE, SPORTS, MANIFESTATIONS ET LOISIRS



Exécutif: Karine BRUCHEZ GILBERTO
Président: Pascal RENAUD
Vice-présidente: Anahita BLANC-MEYLAN
Membres: Nathalie BELENGER BRECHET
Amélie CITTADINI NAEF
Olivier PFÖRTNER

SÉANCES: 30.10.2017
19.09.2017
12.06.2017
09.05.2017
27.03.2017

Sujets traités: Bilan des promotions 2017
Bilan 1er août 2017
Accueil des migrants
Les jeunes à Hermance
Manifestations de la commune

La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

-Les commissions permanentes, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de celle-ci.

-Les commissions ad hoc, créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire

COMMISSION DE L'URBANISME, DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT



Exécutif: Roland-Daniel SCHNEEBELI
Président: Denis MÉGEVAND
Vice-président: Philippe TAGLIABUE
Membres: Grégory GARCIA
Gilles MONNIER

SÉANCES: 12.12.2017
17.10.2017
03.10.2017
30.08.2017
28.06.2017
07.06.2017
03.05.2017
29.03.2017

Sujets traités: Rénovation de la salle communale
Plan de site et plan directeur cantonal
Projet parking du tennis
FC CoHerAn - Modification zone

Autorisation de construire parcelle de feu Augustin Naef

COMMISSION DES ROUTES, DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT



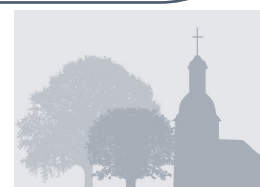
Exécutif: Thierry VIDONNE
Président: Philippe TAGLIABUE
Vice-président: Serge PICCHIONE
Membres: Amélie CITTADINI NAEF
Marc FUHRMANN
Denis MÉGEVAND

SÉANCES: 28.02.2017
24.10.2017

Sujets traités : Projet de rénovation des appartements du patrimoine administratif par le Bureau Energy Management

Présentation du plan directeur des chemins de randonnée pédestre

Avancement des travaux sur les bâtiments





SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2017, le Conseil municipal a tenu 9 séances. Il a délibéré sur les sujets suivants :

7 février 2017

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

14 mars 2017

Délibération n°01-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'445'290 pour la rénovation des immeubles du patrimoine financier 544 rte d'Hermance et 1 rue du Nord.

Délibération n°02-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 203'000.- pour la rénovation de l'immeuble n°99, parcelle 1819 sise chemin des Fossés 4.

Délibération n°03-2017, approuvée par 11 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- pour le remplacement des fenêtres de l'appartement du Mestral.

11 avril 2017

Délibération n°04-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 374'000.- en vue de la dépose d'une autorisation de construire pour la rénovation de la salle communale d'Hermance.

16 mai 2017

Délibération n°05-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative au vote des crédits complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir.

Délibération n°06-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'approbation des comptes 2016.

Délibération n°07-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 361'932.- dans le but de réaliser un amortissement complémentaire en 2017.

20 juin 2017

Projet de résolution n°02-17, approuvé par 11 oui, 1 non et 0 abstention, relatif à la 1ère mise à jour du Plan Directeur Communal.

Projet de résolution n°03-17, approuvé par 12 oui, 1 non et 0 abstention, relatif au soutien à la commune d'Anières pour le déclassement en zone sportive au chemin des Ambys à Anières dans le but d'y regrouper les infrastructures intercommunales de football.

Délibération n° 09-2017, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 415'000.- en vue de la réfection des enrobés pleine largeur de la route de Chevreys et des chemins de la Chapelle, des Belossières et des Sarrasins.

Délibération n° 10-2017, approuvée par 10 oui, 0 non et 2 abstentions, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 112'000.- en vue de l'installation d'un système d'arrosage automatique sur la plage, le Quai et la Mairie.

26 septembre 2017

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

31 octobre 2017

Délibération n° D.11-2017, approuvée par 6 oui, 4 non et 2 abstentions, relative à l'augmentation du rapport de surface des parcelles 2525 et 2526, demande définitive d'autorisation de construire DD-110672-1 construction de huit villas contiguës et trois habitants groupés (HPE 44.8%) - garage souterrain, places de stationnement extérieures, sondes géothermiques et éco-point.

Projet de résolution, approuvé par 11 oui, 0 non et 1 abstention, relatif à l'adoption de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre.

14 novembre 2017

Délibération n°12-2017, approuvée par 11 oui, 0 non et 0 abstention, relative à une proposition du Maire pour la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018.

Délibération n°13-2017, approuvée par 10 oui, 2 non et 0 abstention, ouvrant un crédit de CHF 61'300.– relatif à la contribution annuelle de la Commune d'Hermance au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU).

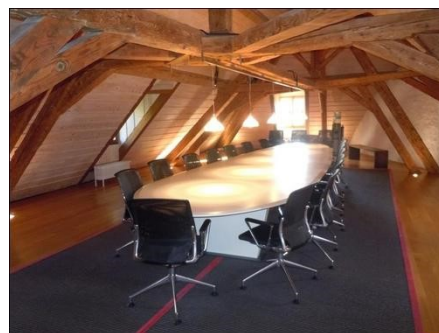
Délibération n°14-2017, approuvée par 13 oui, 0 non et 0 abstention, concernant le budget de fonctionnement annuel 2018, le taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

12 décembre 2017

Délibération n°15-2017, approuvée par 11 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 746'838.– dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2017.

Délibération n° 16-2016, approuvée à l'unanimité (9 oui) relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 210'674.95 nécessaire à la réalisation d'un amortissement complémentaire en 2016.

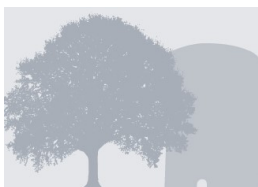
Retrouvez les procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal en ligne à l'adresse www.hermance.ch



LOCAL DE VOTE

Présidé par Monsieur Maxime LEY (suppléant: Pascal RENAUD), vice-présidé par Monsieur David VIDONNE (suppléant: Olivier PFÖRTNER), le local de vote a fonctionné à 4 reprises en 2016 (28.02/05.06/25.09/27.11).





VOTATIONS

A l'instar des habitants du canton, les Hermançois ont été appelés aux urnes à quatre reprises en 2016. Il s'agissait à chaque fois de votations, aucune élection n'étant programmée cette année. Les 562 électeurs (moyenne annuelle) ont dû prendre position sur pas moins de 32 objets dont 1 sur 5 relevait de la Confédération.

A chacun des scrutins, la participation hermançoise fut plus élevée que celle de l'ensemble du canton avec parfois plus de 8 points d'écart. Ainsi, en étudiant les chiffres publiés par l'office cantonal de la statistique, nous pouvons constater que la fréquentation des urnes à Hermance varie de 54.1% à 65.3%. Par ailleurs, les électeurs les plus mobilisés en 2016 ont été les femmes âgées de 60 à 69 ans avec 79.1% de participation. Plus généralement, on constate sans grande surprise que l'électeur s'inscrivant dans la tranche d'âge 50-79 ans est celui qui se déplace le plus (70% de participation). Les 18-29 ans, pour leur part, ont participé à hauteur de 35.5%, ce qui est plus que la tranche 30-39 qui n'affiche qu'un 31.1%, plus faible encore que les 80 et plus avec 34%.

Finalement, le vote par correspondance est le biais le plus utilisé par les Hermançois pour faire valoir leur opinion (73.2%), alors que 20% choisissent de se rendre physiquement au local de vote. Pour le surplus, le vote électronique, intro-

duit en 2016 par la Chancellerie d'Etat, a séduit 6.8% des votants.



EXÉCUTIF

L'Exécutif est chargé entre autres de l'administration de la commune ainsi que de la gestion et de la conservation des biens communaux. Il étudie, à l'intention du Conseil municipal, toutes les questions se rapportant aux intérêts de la commune et lui donne un préavis; il lui soumet des projets de délibérations (propositions de décisions) et il exécute celles-ci une fois approuvées. Il préavise tous les objets qui ne sont pas de la compétence du Conseil municipal; il est en charge de l'exécution des lois, règlements et arrêtés si cette compétence est conférée à la Commune et il édicte les règlements municipaux dans les domaines où le Conseil municipal n'a pas fait usage de cette prérogative.

En 2016, l'Exécutif s'est réuni en séance ordinaire à 38 reprises, le mardi après-midi. Avec le soutien de l'administration, de nombreux dossiers ont été traités.

Stationnement

Au 1er février est entrée en vigueur la nouvelle politique de stationnement sur l'ensemble de la commune. Pensée dans le but de limiter le stationnement pendulaire, la réglementation prévoit désormais un stationnement limité à 4h dans toutes les rues du village. Afin de satisfaire le plus grand nombre d'usagers tels les campeurs, les navigateurs, les visiteurs d'habitants, des solutions ont été trouvées pour chacune de ces catégories. Par ailleurs, le parking de l'école a été privatisé et un horodateur a été installé sur le parking de l'entrée sud.

Les détails de la politique de stationnement sont à retrouver dans le règlement de l'Exécutif relatif au stationnement sur les parkings privés communaux (www.hermance.ch)



Plan de site

Datant de 1979 et n'ayant jamais été formellement adopté par le Conseil d'Etat, il devenait urgent de réviser le Plan de site du village, notamment en raison des projets d'aménagement à venir. Usant de sa prérogative, prévue à l'article 39 de la Loi sur le Patrimoine, les monu-

ments, la nature et les sites (LPMNS), l'Exécutif a mandaté le bureau Urbaplan pour mener à bien ce projet, en collaboration avec la commission de l'urbanisme, des constructions et de de l'aménagement.



Transports, ligne B

Fruit de longues négociations entre le Canton, les Transports publics genevois et les communes concernées, la ligne de bus B a été prolongée vers Vereitre (Chens-sur-Léman) et Jussy. Moyennant la participation financière des communes impactées par le nouveau tracé, la mise en service de cette nouvelle ligne a été fêtée le 10 décembre lors de son inauguration.



Autorisations de construire

Sur les 23 dossiers déposés en 2016 auprès de l'office cantonal des autorisations de construire, le préavis de l'exécutif a été sollicité à 13 reprises pour:

- 1 demande préalable (DP)
- 10 demandes définitives (DD)
- 2 démolitions (M)

Pour 5 dossiers, les préavis étaient favorables sous réserves, dans 6 cas le préavis était favorable et dans 2 cas défavorables.





EXÉCUTIF

★ Aménagement, mobilier urbain

Dans le cadre de la politique d'harmonisation du mobilier urbain et de la signalétique communale, menée par l'Exécutif, de nouveaux totems aux armoiries de la commune ont été posés aux entrées de rue. De même que du mobilier urbain, notamment des poubelles ont été ajoutées dans le village afin de garantir, tant que faire se peut, la propreté des lieux.

L'Exécutif a également choisi de confier l'entretien des bancs publics à l'Astural. Ce partenariat a pour but de faire travailler les jeunes du Foyer sous la supervision d'un éducateur. Ainsi, de par leur labeur, ces jeunes sont amenés à prendre consciences du bien public et sont par la suite moins enclin à le dégrader.

★ Cimetière

Profitant de l'achèvement des travaux d'extension du columbarium, l'Exécutif a décidé d'entreprendre une remise à niveau générale du cimetière. En parallèle, le Conseil municipal, sur proposition de l'Exécutif, a approuvé, une nouvelle version du règlement du cimetière, le dernier datant de 1999 et étant devenu obsolète.

Par ailleurs, depuis le mois de février une place de stationnement réservée aux visiteurs de ce lieu de recueillement a été créée.

★ Ecole

Sur l'initiative de l'Ecole, soutenu par l'Association des parents d'Elèves et financé en partie par la Commune, des peintures au sol ont été réalisées dans le préau de l'école.

★ Environnement

Afin de favoriser la biodiversité, une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place sur la commune. Cette nouvelle approche est basée sur une adaptation des types d'entretien en fonction des besoins et des spécificités écologiques des différentes zones. En d'autres termes, les tontes sont espacées afin de laisser le temps aux prairies de pousser et d'égrainer.

★ Routes

Les travaux d'entretien des routes communales se sont poursuivis en 2016, respectant ainsi le plan quinquennal élaboré en début de législature. Le tapis du chemin des Glerrets a été entièrement refait et l'Exécutif a dû composer avec une intervention du canton sur la route d'Hermance (tronçon chemin de la Chapelle, parcelle 1943) qui a profité de la pause estivale pour reprofiler ledit axe avec un enrobé phonoabsorbant. Quelques mois plus tard, dans le courant octobre, ce sont les SIG (service du gaz) qui ont entrepris d'ouvrir les rues d'Hermance pour un chantier de près de 6 mois.

★ Patrimoine de la commune

Propriétaire de 16 appartements, 4 arcades commerciales (2 restaurants, 1 boulangerie, 1 buvette) ainsi que de deux habitations individuelles, l'Exécutif a lancé une étude d'envergure afin de rénover les biens du patrimoine financier de la commune dont certains n'ont pas fait l'objet de travaux depuis près de 50 ans. Après un appel d'offres, le mandat d'étude a été confié à « Archidée » et

« EnergyManagement ». Il reviendra à ce pool d'experts de définir le programme des travaux qui débuteront dans le courant 2017.



Tour d'Hermance

Approché par l'Eglise catholique romaine (ECR) propriétaire de l'édifice pour une cession au prix symbolique de CHF 1.-, l'Exécutif a manifesté son intérêt à la condition que les exigences de l'ECR quant à l'utilisation de ce bien soient revues. En effet, suivant ces dernières, la commune n'aurait pu utiliser l'édifice à sa guise. N'ayant réussi à s'entendre sur les termes de l'accord, aucune vente n'a pu être conclue. Soucieux de la bonne préservation de ce monument. L'Exécutif a cependant alerté le service des monuments et sites (SMS) du canton afin que les dispositions légales en matière de protection du patrimoine soit respectées par l'ECR.



Conseil d'Etat

Par trois fois en 2016, l'Exécutif a eu l'honneur et le plaisir de recevoir à Hermance le président du Conseil d'Etat genevois. Tout d'abord, à l'occasion de la fête du Bicentenaire, le 19 mai, durant laquelle Monsieur François Longchamp s'est exprimé devant la population réunie pour l'occasion, puis lors d'un déjeuner de travail avec l'Exécutif afin d'évoquer avec les magistrats communaux les différents dossiers en cours. Finalement, le 27 juillet, Hermance a eu la chance de recevoir dans les murs du Mestral, le Conseil d'Etat *in corpore* pour une journée de travail délocalisée. Bien que l'organisation d'un tel événement fut lourd, c'est tout de

même avec une grande fierté que l'administration s'est pliée aux différentes contraintes, ayant été choisie parmi les 44 autres communes genevoises.



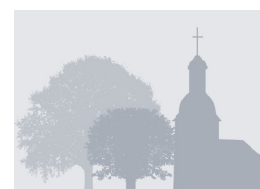
Rénovation de la salle communale

Dans l'optique des travaux à la salle communale, le Conseil municipal a choisi, sur la base d'une étude, de rénover le bâtiment plutôt que de le démolir et de le reconstruire. Dans ce sens, un appel d'offres en vue de l'attribution du mandat d'architecte a été lancé en fin d'année.



Sécurité - sauvetage

Sur l'initiative des magistrats d'Hermance, un important travail a débuté auprès du canton afin que les sociétés de sauvetage de Genève soit mieux considérées par ce dernier. En effet, à ce jour, aucune participation étatique n'est versée aux différentes associations de sauvetage pour les tâches qu'elles assument sur le lac, propriété du canton.





CoHerAn

En 2016, Hermance a assuré la présidence du CoHerAn. Au-delà des collaborations habituelles, notamment en matière de voirie, une procédure relevant de la réglementation sur les marchés publics (AIMP) a été initiée par les trois communes afin de désigner leur nouveau partenaire en matière de sécurité. A l'issue du processus, l'entreprise « Python sécurité » a été désignée comme lauréate, grâce notamment à son concept de patrouille « CoHerAn ».

En matière de sport, les 3 communes ont également soutenu le FC CoHerAn pour la rénovation de ses infrastructures dans l'attente d'une avancée sur le projet du stade au chemin des Ambys. La constitution dudit projet s'est poursuivie avec l'élaboration de différents rapports techniques nécessaires à la procédure de modification de zone qui devrait être introduite auprès du Conseil d'Etat en 2017.

Afin d'anticiper le changement de réglementation en matière de levée des déchets, le CoHerAn a planché sur une solution applicable à l'ensemble des entreprises sises sur son territoire. De même, en raison d'une déficience écologique certaine, les trois communes ont renoncé à organiser une tournée supplémentaire de levée des déchets de cuisine. En effet, selon les estimations, la masse de déchets de cuisine produite par les ménages du CoHerAn n'était pas suffisante pour justifier la venue supplémentaire d'un camion, celui-ci devant par la suite se rendre aux Cheneviers pour livrer sa cargaison.

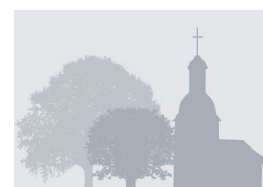
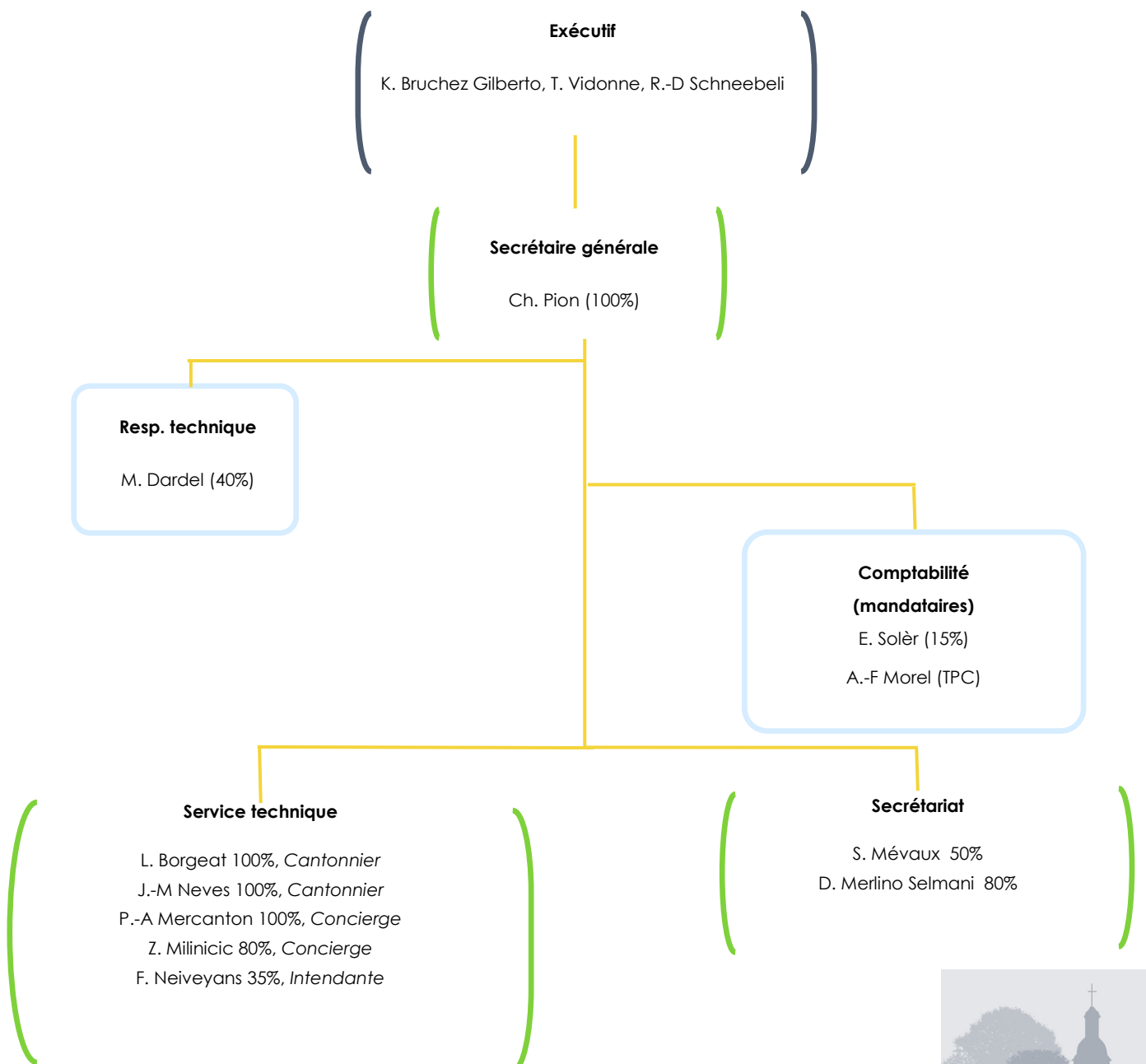
★

L' ADMINISTRATION COMMUNALE

Sous la houlette du Secrétaire général, l'administration communale a pour tâches notamment d'assurer la liaison entre l'autorité politique et l'administration ★ d'organiser et d'assurer le travail du Conseil municipal (convocation, PV, préparation des dossiers, suivis de l'agenda) ★ de mettre en œuvre et d'effectuer le suivi des décisions prises par les autorités communales ★ de s'assurer l'accueil et la réception du public ★ de répondre au téléphone ★ de gérer les réservations des salles et autres demandes de locations et de prêts de matériel ★ de fournir les prestations aux habitants (carte d'identité, diverses attestations relatives à l'habitant, médailles pour chien, subventions vélos électrique, cartes de plage, etc) ★ d'organiser les manifestations communales ★ de communiquer aux habitants sur ses activités et échéances (site web, tous-ménages, bulletins d'informations, rapports administratif) ★ de tenir la comptabilité ★ de préparer le budget ★ de boucler les comptes ★ de gérer la taxe professionnelle ★ de gérer et entretenir les infrastructures communales ★ de gérer et organiser les travaux liés à l'entretien des infrastructures routières des réseaux d'assainissement, des emplacements communaux, des parcs et espaces verts, des installations sportives, du cimetière ★ d'assurer la gestion des déchets ★ d'assurer l'entretien et la surveillance des bâtiments communaux...

Afin d'exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, l'administration peut compter sur le concours de 8 employés (6.25 postes à plein temps), d'une collaboration intercommunale permettant à Hermance de disposer des compétences d'un responsable technique à 40% ainsi que de deux mandataires pour la comptabilité(15%). L'année 2016 a vu le départ de 3 collaborateurs, Mme Chazalon ainsi que M. Gandet ayant atteint l'âge de la retraite et M. Rossiaud souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière.

L'organigramme ci-dessous renseigne sur les postes de chacun.





L' ADMINISTRATION COMMUNALE

En matière de communication, l'administration a édité 3 « *Bulletins d'infos* » dont la rédaction, la mise en page et le graphisme ont été effectués totalement en interne par le secrétariat. Par ce média, les autorités souhaitent informer les habitants des différentes politiques menées et de l'avancée des grands dossiers. Des informations utiles ainsi que diverses brèves et actualités viennent agrémenter leur contenu.

Près d'une vingtaine de « *Tout-ménages* » ont été élaborés puis distribués pour renseigner la population sur des manifestations (1er août, 90 ans de l'école, promotions, etc) ou sur des événements tels que la modification du régime de stationnement, les travaux dans les rues du village etc.

Afin de toucher un public le plus large possible, le secrétariat veille à tenir à jour le site internet www.hermance.ch sur lequel figurent de multiples renseignements ayant trait à la vie communale. De même que 17 avis officiels ont été affichés au pilier public. Dans un souci d'efficacité, de nouveaux panneaux d'informations mobiles au format A0 ont été achetés. Disposés aux endroits « stratégiques », ils permettent d'améliorer encore la diffusion d'informations importantes.

En matière de manifestations, le personnel communal s'est engagé au travers de différents événements afin d'offrir à la population des moments de partage et de convivialité tels que:

- Mai: Fête du Bicentenaire

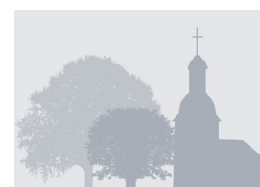
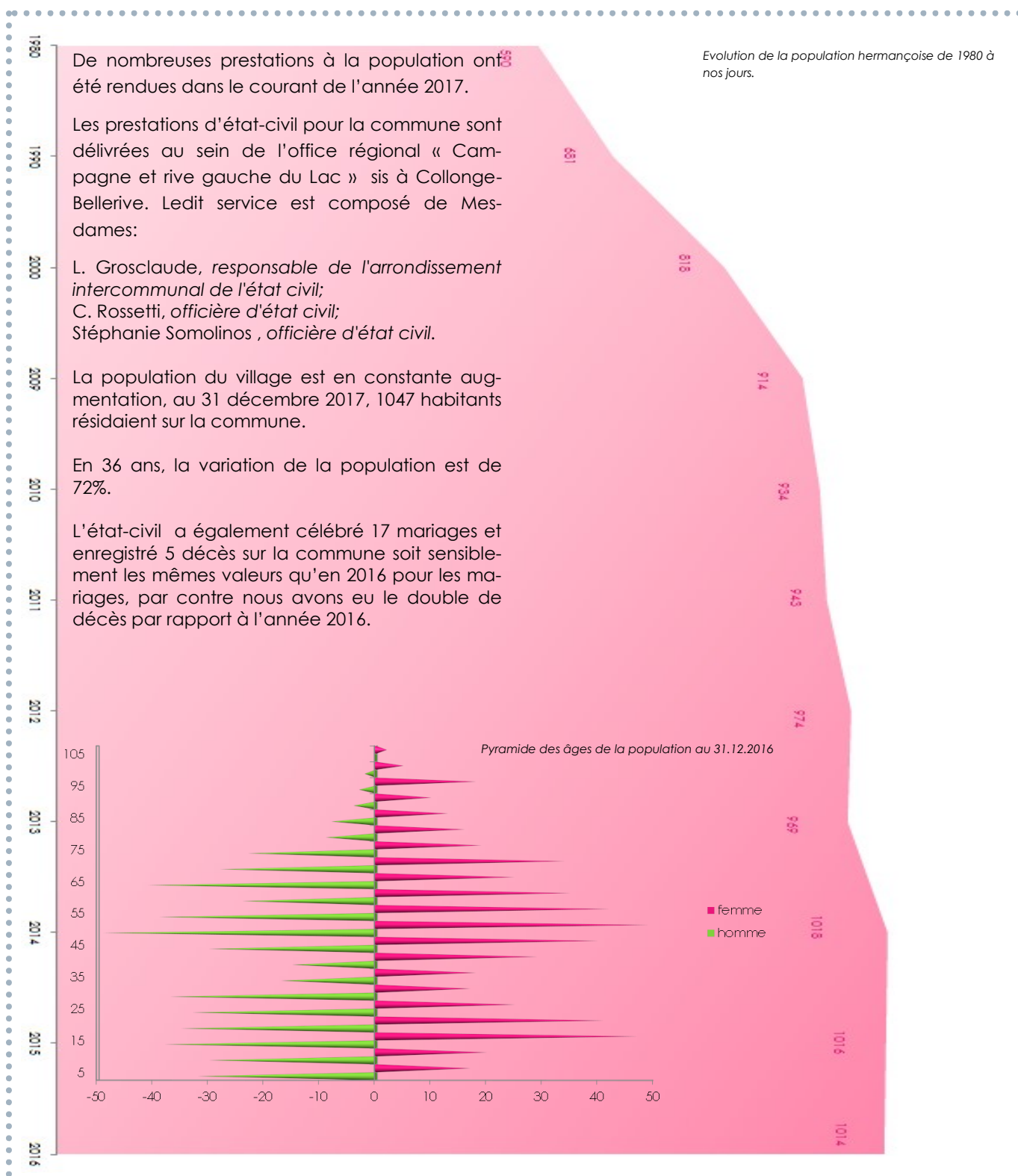
- Juin: Séance publique à la salle communale sur l'accueil des migrants.
Célébration des 90 ans de l'école et Promotions scolaires.
- Août: Fête nationale
- Octobre: Séance publique "ateliers participatifs" en vue de la révision du Plan de Site du village
- Décembre: Noël des enfants.

En sus de ces différentes fêtes, le secrétariat, et principalement le service technique a apporté sa contribution aux manifestations suivantes:

- mars: loto du Sauvetage
- mai: exercices d'ambulanciers et tournoi de l'Ascension du FC CoHerAn
- juin: vogue du HRRC
- juillet: fête du camping et intersociétés du sauvetage
- août: Jazz sur la plage
- Décembre: illumination du sapin, TéléMarathon et fête de l'Escalade, Noël des aînés et de l'école.



ADMINISTRATION - ETAT CIVIL





L'ÉCOLE

Corps enseignant 2016-2017 / 2017-2018

Maîtresse référente :

Valérie LABORDE ROBERT

Titulaires :

Valérie LABORDE ROBERT et

Mathilde NUSSBAUM

1P-2P

Wahida DECREY et

Marion FONJALLAZ

3P-4P

Stéphanie FILGUEIRA

5P-6P

Christine BRENTINI

6P-7P

Eric HOFMEISTER

8P

Titulaires complémentaires :

Nathalie EMCH, *Anglais*

7P-8P

Alexandra KOBEL, *Sciences humaines*

5P-6P

Maîtres de disciplines artistique et sportive

Jean-Paul BIELMANN, *Arts visuels*

Sophie ISABELLA-GARDY, *Education musicale et rythmique*

Catherine DECHEVRENS, *Education physique*



Classes d'accueil à l'école d'Anières

Alexandra KOBEL

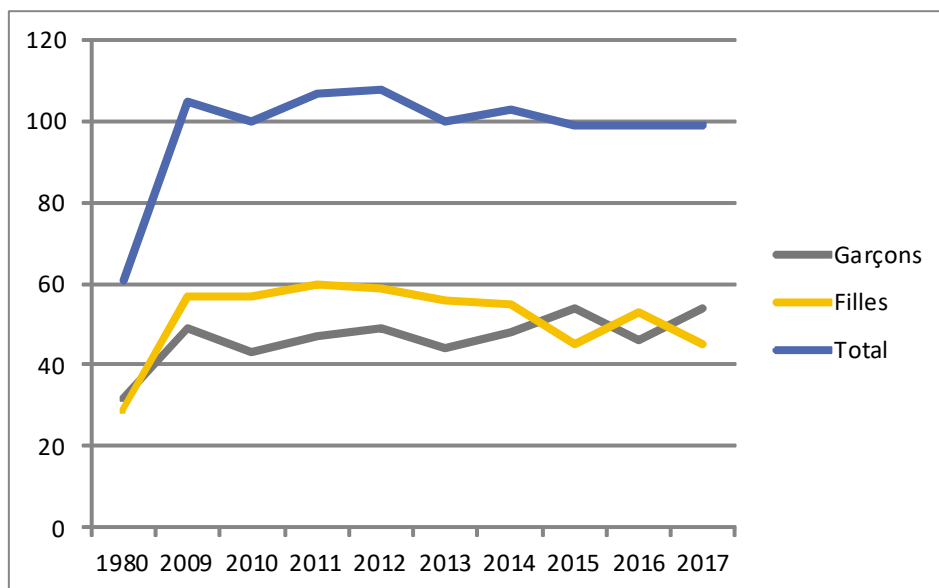
Swietlana DE BROUHNS

Sylvie ROCHAT

Enseignants chargés de soutien pédagogique

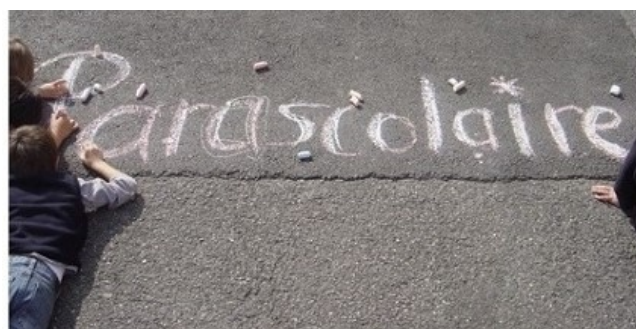
(ECSP) :

Sylvie ROCHAT



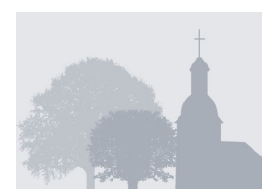
JEUNESSE

Municipalisées pour la rentrée scolaire 2017-2018, les cuisines scolaires sont livrées quotidiennement par le Restaurant du Quai. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP, Mmes S. Manzi-Dubis, L. Ragot, F. Songeon de leur responsable, Mme M.-N. Clemente, avec le concours de l'intendante Mme F. Neiveydans, ce sont près de 6'300 repas qui ont été servis aux enfants et aux animatrices.



Si les prêts sont toujours en baisse, la fréquentation quant à elle, augmente. Cela reflète un changement des habitudes de lecture. Les usagers empruntent en effet moins à la fois mais fréquentent plus assidûment le Bibliobus.

	2016	2017	Ecart
Prêts Adulte	178	201	13%
Prêts Jeunesse	635	457	-28%
Total prêt	813	658	-19%
Inscription Adulte	2	2	0%
Inscription Jeunesse	0	3	300%
Total inscriptions	2	5	150%
Nb de tournées	11	12	9%
Moyenne Prêts/tournée	73.9	54.8	-26%
Fréquentation	144	207	44%
Nb de pers./tournée	13.1	17.3	32%





CRÈCHE INTERCOMMUNALE

Durant cette année 2017, la crèche Pop e Poppa « L'île aux Mômes » a accueilli en moyenne 130 enfants par semaine provenant des quatre Communes membres du groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI). Au total, cinquante-huit collaborateurs et collaboratrice travaillent au sein de la crèche, dont sept apprenti-e-s ASE et sept aides qui doivent effectuer une formation en structure d'accueil avant d'engager une formation dans le domaine social.

Cette année scolaire, le thème « Genève et ses environs » nous accompagne dans les activités, les sorties et la décoration de la crèche.

Les enfants découvrent l'environnement de leur commune, des mairies aux parcs en passant par les endroits secrets. Un quiz des communes a été créé par eux pour la soirée parents. Ces derniers devaient trouver dans quelle commune se situaient le lieu / l'aménagement urbain / la mairie / les drapeaux / les écoles...

L'arrivée de l'Escalade les a entraînés un peu plus loin, tout d'abord en ville, puis dans les communes suburbaines à la découverte de notre histoire genevoise.

Les différents moyens de locomotion ont été explorés, tram - bus - mouettes - à pied et pour certains, à poney.

Les différentes fêtes ont également suivi le thème, petit-déjeuner du Jeûne Genevois, l'Escalade, sa course à la crèche et son cortège dans les rues de Vérenaz. Le lancer de la marmite et le Picoulet ont ponctué la fin 2017.

Toujours soucieux de l'alimentation des tout-petits, nous avons débuté un partenariat avec les jardins de Max.

Les enfants sont allés découvrir les lieux et les plantations pour comprendre d'où viennent les légumes qu'ils retrouvent dans leur assiette au repas de midi. En effet, les Jardins de Max cultivent une partie de nos légumes. Nous nous réjouissons de cette collaboration, car nous permettons à cette entreprise de se développer et aux enfants de non seulement manger des produits sains et locaux mais également un retour à la terre.

Une éducatrice a également suivi une formation sur le potager pédagogique au fil des saisons, afin de pouvoir accompagner les enfants dans ces apprentissages et découvertes, et dans le but de proposer un jardin potager à la crèche.

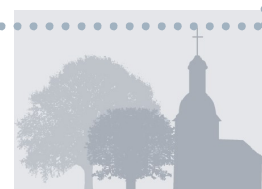
Dans le courant du printemps, les crèches « L'île aux Mômes » et « Les 4 saisons » (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy) ont organisé la venue de la psychologue et auteure Isabelle Filliozat à



CRÈCHE INTERCOMMUNALE

la salle des fêtes de Carouge afin d'animer une conférence interactive pour les parents et collaborateurs de toutes les institutions pop e poppa de Genève sur le thème « au cœur des émotions de l'enfant ».

En toute fin d'année scolaire lorsque la canicule est arrivée en force, nous avons décidé certains jours de « délocaliser » la crèche à l'extérieur. La température à l'intérieur du bâtiment étant trop élevée pour le bien-être des enfants, les groupes ont élu domicile provisoirement dans des parcs ombragés et caressés par la brie, où les parents les ont retrouvés en fin de journée.





FONDATION DU VALLON DE L'HERMANCE

Fondation du Vallon de l'Hermance
2, quai d'Hermance
1248 Hermance

Hermance, le 21 février 2018

Rapport du Conseil de fondation pour l'année 2017

Le Conseil de fondation s'est réuni 2 fois pendant l'année. A savoir le 16 mars et le 17 novembre 2017.

- Les membres du Conseil de la Fondation se sont rendus dans le vallon le 16 mars afin de constater l'état des parcelles mises à disposition de Monsieur Goumaz et entendre les explications sur les travaux effectués pendant l'année par Monsieur Chavaz.
- L'invitation d'un membre de la direction générale de l'eau (DGEau) à cette visite n'a pas eu de succès. Le but aurait été de clarifier les rôles de l'Etat et de la Fondation concernant l'entretien du Vallon.
- Nous avons été contactés à deux reprises par un garde de l'environnement de la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) qui nous a fait part d'arbres tombés sur le chemin lors d'épisodes de grand vent. L'information a été transmise à Monsieur Chavaz qui s'est rendu sur place pour vérifier cela.
- Monsieur Masset, membre de la Fondation depuis 1984, a présenté sa démission le 2 novembre 2017. Il ne sera pas remplacé puisque la commune d'Anières est déjà représentée. Monsieur Mahnert le remplacera comme secrétaire.
- La numérisation des plans des parcelles a été effectuée et un exemplaire a été remis à la Présidente ainsi qu'aux représentants des communes. Ce travail a été offert par la commune d'Anières.
- Monsieur Jean Naef a informé la Fondation qu'il souhaitait faire don de 11 parcelles situées en France. Un plan des parcelles concernées a été remis à la Fondation et la notaire à Annemasse a été contactée par la Présidente. Il en ressort que la Fondation n'étant pas une fondation de droit public, cela engendrera des frais de donation. Cette question sera reprise en 2018.
- Il a été constaté que l'entretien des parcelles n'a pas été réalisé comme le prévoit le contrat signé par Monsieur Goumaz. Les barbelés et les ronces n'ont pas été enlevés des parcelles bordant l'Hermance. Cependant les terrains accessibles depuis la route ont été entretenus. Plusieurs pistes sont ouvertes en cas de rupture totale ou partielle du contrat avec Monsieur Goumaz mais aucune décision n'a encore été prise.
- Les chevaux sont intervenus à deux reprises pour le débardage.
- La protection civile est intervenue pendant deux journées.
- Les employés des communes sont intervenus pendant 5 demi-journées.
- Les dépenses prévues pour 2018, seront les mêmes que l'année précédente et les communes sont prêtes à reconduire leur subvention en 2018.

Amélie Cittadini

Présidente

FONDATION DU VIEUX HERMANCE

Fondation de droit privé, ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2017, aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à CHF 54'026.- contre CHF 53'980.- en 2016.



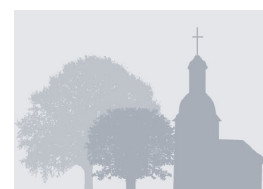
FONDATION NAEF-MARION-MAYOR

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

- * venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;
- * soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;
- * soutenir les activités de la "*Fondation du vallon de l'Hermance*", fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

En 2017, aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation.

Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à CHF 55'253.- contre CHF 58'439.- en 2016.





SAPEURS POMPIERS D'HERMANCE



CP 32 HERMANCE

Chères villageoises,

Chers villageois,

En 2017, la compagnie est intervenue à 6 reprises dont 2 en collaboration direct avec le SIS.

L'intervention la plus importante reste un incendie de véhicule à la rue du Nord en début d'année.

Cette intervention très spectaculaire, a démontré encore une fois l'importance des sapeurspompiers volontaires. Notre proximité nous a permis d'être sur place bien avant les pompiers professionnels, et d'avoir maîtrisé l'incendie avant qu'ils ne soient sur place. A notre arrivée, moins de dix minutes après l'alarme, les flammes léchaient le toit du bâtiment voisin. Je n'ose pas imaginer les dégâts si nous avions dû attendre les secours de la ville.

L'année s'est écoulée au rythme des différents exercices dont une majorité s'effectue maintenant en collaboration avec nos collègues du CoHerAn & Co.

L'exercice phare reste celui du mois de mai en collaboration avec toute la chaîne de secours, des samaritains à la Réga en passant par la police, le sauvetage, les HUG, et les plongeurs, le tout organisé par l'école d'ambulanciers de Genève. C'est un exercice très enrichissant, qui nous permet année après année d'améliorer nos techniques d'interventions et de renforcer la collaboration entre les différents corps de sauvetage.

L'année 2017 a été marquée par les départs à la retraite de notre fourrier Ernest Meyer après plus de 25 ans de bons et loyaux services, et du sapeur Pierre Odier qui a lui œuvré 36 ans au sein de la compagnie. Un grand merci à ces deux sapeurs pour leur engagement pour la commune.

Chaque départ en retraite nécessite un remplacement. Raison pour laquelle nous sommes toujours à la recherche de nouveaux sapeurs. Si certains d'entre vous ont l'envie de consacrer un peu de temps pour la communauté, nous sommes prêts à vous accueillir dans la compagnie. N'hésitez pas à prendre contact avec nous, ou directement avec la Mairie.

Au nom de la compagnie, merci pour votre soutien !

Capitaine Pierre Goretta



Pierre Goretta

Capitaine

Horacio Rodriguez

Premier lieutenant

João Gilberto

Lieutenant

Alexandre Cornut

Fourrier

Gilberto Pinho

Sergent major

Pierre Odier

Sapeur

Mark Mohr

Sapeur

Stéphane Holzer

Sapeur

Celso Antunes

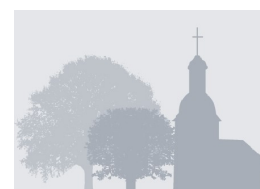
Sapeur

Tatiana Bordea

Aspirante

Alejandro Viveiros

Aspirant





POLICE MUNICIPALE

Nouveautés

Afin de donner un nouvel élan à sa carrière professionnelle et retrouver les racines d'une îlotière proche de la population qu'elle affectionne tout particulièrement, Mme Claudia Gajda a décidé rejoindre l'équipe de la police municipale. Avant de la rejoindre, elle a travaillé au sein du corps de police municipale de la Ville de Genève puis celui de la commune de Thônex.

Ainsi depuis le 1^{er} mai 2017, le poste de police municipale, dont les compétences s'étendent sur les communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Gy, Meinier et Choulex, est donc composé de six APM, d'un contrôleur du stationnement et de deux patrouilleurs scolaires.

Activités

Les actions avec le poste de la police cantonale de la Pallanterie mise sur pied et renforcées en 2016 continuent à un rythme régulier. Les deux corps respectifs organisent en commun des contrôles de circulation, des patrouilles pédestres, à vélo ou motorisée, des séances de transmission d'informations, des séances avec les autorités communales et des actions dans les classes primaire de 8P. Il faut relever à nouveau l'excellente collaboration entre eux dans un esprit respectueux des compétences de chacun.

La police municipale a été sollicitée pour l'encadrement de plusieurs manifestations telles que le Marathon de Genève le 7 mai, la manifestation sportive Courir pour aider à Meinier, le 20 mai, la Vogue de Gy, le 27 mai, la fête des promotions, le festival de Bellerive, le traditionnel 1^{er} août, la journée de la Sécurité à Hermance, le 16 septembre, la Saga des géants, les 29 et 30 septembre, l'entraînement de la course de l'Escalade à Anières, le dimanche 22 octobre et la commémoration de l'Escalade. A noter la suppression du traditionnel Slow Up.

Suite à l'octroi des nouvelles compétences dévolues à la police municipale, il a été constaté dans l'ensemble des polices municipales une augmentation des tâches administratives au détriment du travail de proximité qui pour rappel, est la mission première fixée par la loi sur les agents de la police municipale. Toutefois, il faut souligner que la petite et moyenne criminalité est en baisse dans notre région qui bénéficie ainsi d'une bonne qualité de vie. Malheureusement pour les victimes ou tentative de cambriolage, ce sera toujours celui de trop.

Les incivilités les plus fréquentes qui ont été relevées concernent des infractions à la loi sur les chiens (déjections non ramassées, chiens errant, accès dans les cultures, non port de la laisse). Dans le cas des chiens errants qui sont interceptés, il est fréquent que le détenteur ne puisse pas être atteint et par conséquent, le canidé est amené par la police municipale à la fourrière cantonale située à Collex. Les dépôts sauvages d'encombrants sont en augmentation malgré les tournées de ramassage organisées par les communes ainsi que les feux de déchets qui sont interdits en regard de la loi sur la gestion des déchets.

Il faut relever le travail du contrôleur du stationnement qui par ses contrôles réguliers permet un renouvellement des véhicules stationnés dans les zones à durée limitée et éviter les abus ainsi que les véhicules tampons. De plus, par sa présence sur le terrain, il est une source d'informations pour la police municipale et à également la tâche de procéder au contrôle de la taille des haies.

Les chefs de poste des 17 communes se réunissent en séance une fois par mois pour assurer entre eux une coordination et de transmission d'informations. Elle a également pour but de maintenir et développer les bonnes relations avec les autorités communales, cantonales, fédérales, de veiller à maintenir la dignité de la fonction, d'établir entre ses membres des liens de solidarité, de maintenir et améliorer les conditions de la corporation, d'évaluer et de définir les besoins en matière de formation de base et continue des APM.

Quelques chiffres

- 34 patrouilles mixtes (pédestre – cycliste – motorisée) avec le poste de la Pallanterie
- 151 séances avec les partenaires (mairie, police cantonale, police municipale)
- 45 manifestations (sécurité de proximité et gestion de la circulation)
- 73 patrouilles nocturnes (jusqu'à 23 heures pendant la période hivernale et 24 heures lors de la période estivale)
- 30 contrôles de circulation
- 30 patrouilles en week-end (samedi et exceptionnellement le dimanche)
- 3'832 amendes d'ordres délivrées (Anières 350, Choulex 207, Collong-Bellerive 2'191, Corsier 304, Gy 54, Hermance 431, Meinier 295)

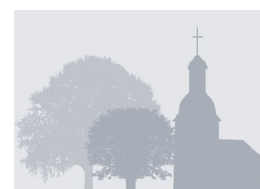
Nous terminerons ce rapport avec une citation de Marcel Sicot *"Je n'ai jamais prétendu être un super-policier et je n'en connais aucun. Je ne connais que des hommes plus ou moins doués, plus ou moins psychologues, mais tous aimant leur métier, avec le souci du bien public."*

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste



Police municipale
Chemin du Vieux-Vésenaz 35 - 1222 Vésenaz - T. 022 752 52 52
apm@collonge-bellerive.ch

L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.





PROTECTION CIVILE



Rapport Annuel ORPC Lac 2017

→ Notre Mission :

Consiste à protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, en situation d'urgence et en cas de conflit armé. Elle poursuit la stratégie de la « sécurité par la coopération » selon la politique de sécurité fédérale, et qui s'ouvre à un éventail de services.

→ Les Travaux et Cours de Répétition, de février à novembre:

Dans le domaine **Protection et d'Assistance**, la poursuite du contrôle périodique d'abris, totalisant 210 abris privés, soit 3'068 places protégées et la mise à jour du **plan d'attribution**, disponible dans les communes, permettant de donner une place d'abri à chaque habitant.

Test des sirènes selon l'ordonnance de l'alerte et la transmission de l'alarme à la population, pour la diffusion de consigne de comportement, au moyen du système Polyalert, complété par le portail Alertswiss (www.alertswiss.ch) et les medias.

Inspection cantonale du secteur **Télématique** ayant permis l'évaluation satisfaisante des moyens de transmission, des installations, du matériel et la documentation.

Contrôle des **Constructions** d'abri communales, destinées à l'hébergement de fortune lors de catastrophes et des situations d'urgence, afin d'assurer leur maintien de la valeur. Par ailleurs, certaines constructions, dites d'Attente, ont également été utilisées à des fins civiles, comme dortoirs pour des événements associatifs.

Mise à jour de l'inventaire du **Matériel** et test des nouveaux engins acquis par l'intermédiaire de l'Office Cantonale de la Protection de la Population (l'OCPPAM).

Tenue de l'inventaire et de la documentation pour le domaine de la **Protection des Biens Culturels**.

Mise en conformité du stockage des pastilles d'iode selon les normes cantonales et le concept d'intervention par la **Protection Atomique Biologique et Chimique**.



PROTECTION CIVILE

Acquisition des connaissances en matière de :

Technique de prélèvement d'échantillons au sol, utile en cas de contamination, en vue de l'analyse de substances polluantes, suivie d'un exercice terrain.

Gestion de la Circulation Routière, en situation complexe, ayant le nom de « multiplicateur » selon le jargon de la Gendarmerie.

Travail d'aménagement du chemin pédestre ainsi que déplacement d'arbres encombrants au **Vallon d'Hermance** par des **Pionniers et Forces rapidement engageables** et **Démolition** d'une bâtisse en zone urbaine à Vésenaz.

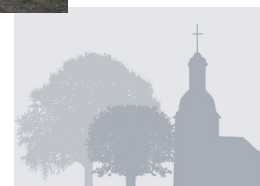


➔ Nos Engagements :

Se composent d'engagements en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, des travaux de remise en état et d'interventions en faveur de la collectivité. Une palette variée qui a permis à l'organisme de protection civile ORPC Lac d'être présent en 2017 sur divers fronts, tels que :

Renfort de la Police en janvier, pour une intervention dans le cadre de la conférence internationale au sujet du règlement de paix entre Chypre et la Turquie, Opération nommée **Aphrodite**.

Courses du Genève Marathon pour l'UNICEF en mai, pour la sécurisation du parcours et l'assistance à la population. Cette édition a rassemblé environ 18'000 coureurs du monde entier, amateurs et professionnels.





PROTECTION CIVILE

Présence à la Journée de la Sécurité en septembre, sur les quais à Hermance suite à l'appel des Autorités communales du CoHerAn, pour des démonstrations de matériel et des techniques de travail en collaboration avec le Sauvetage du Lac, les Sapeurs Pompiers, les Samaritains, la Police cantonale et autres spécialistes de la sécurité.

Participation à la Saga des Géants fin septembre et début octobre, événement exceptionnel et de grande envergure tenu à Genève, avec l'arrivée de la troupe du théâtre Royal de Luxe de Toulouse, conduisant deux Géantes, la Grand-Mère et la petite fille, pour assurer la régulation du trafic aux carrefours désignés par la police et la disponibilité des axes de dégagement.



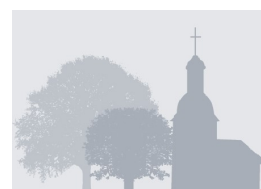
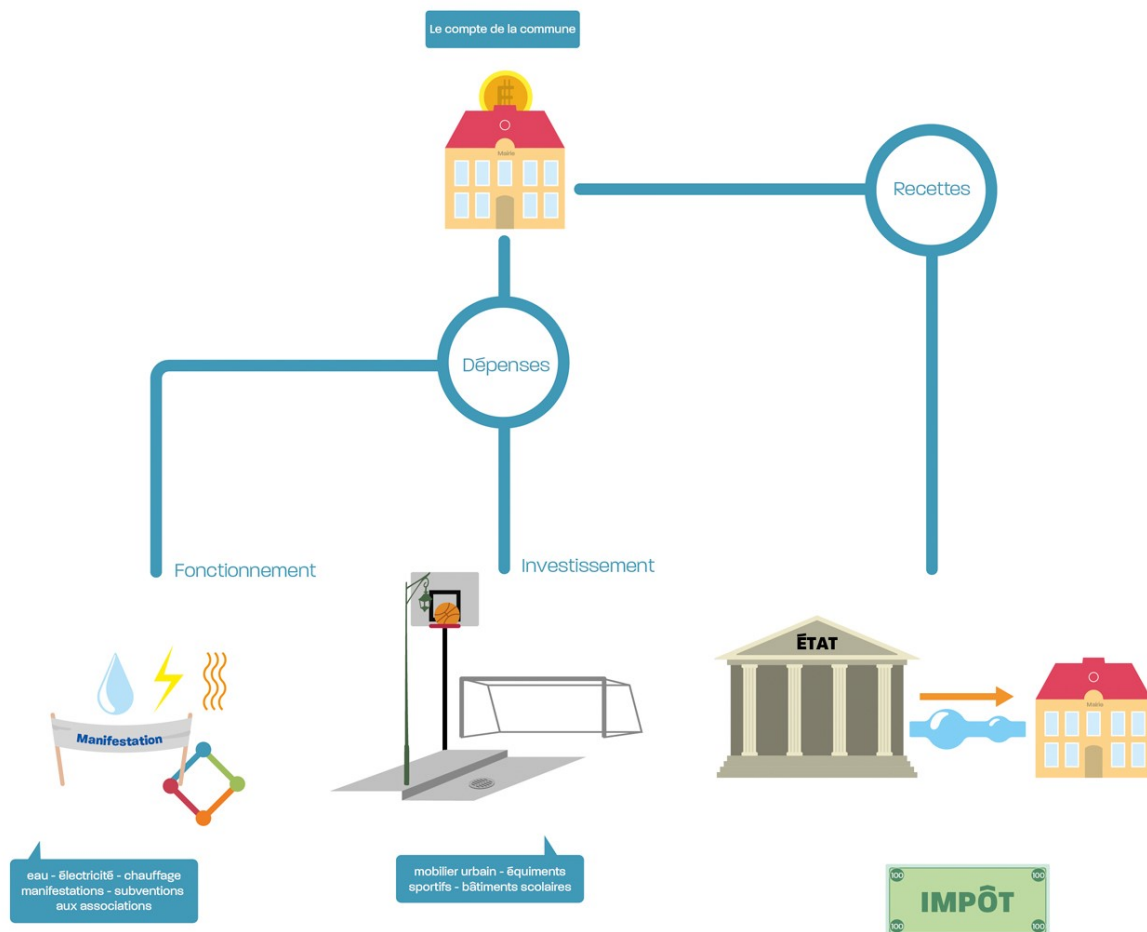
Entraînement de la Course de l'Escalade à Anières en octobre encadré par l'équipe du Stade Genève Athlétisme, pour la sécurité des routes suivi de, la **40ème édition de la Course** en décembre, afin d'assurer la régulation du passage des spectateurs et leur sécurité, aux emplacements désignés par les organisateurs.



Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant **Erwin Leitner** à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, Chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vézenaz. Tél. : 022.840.44.98

E-mail : orpclac@collonge-bellerive.ch

COMPTE RENDU FINANCIER 2017



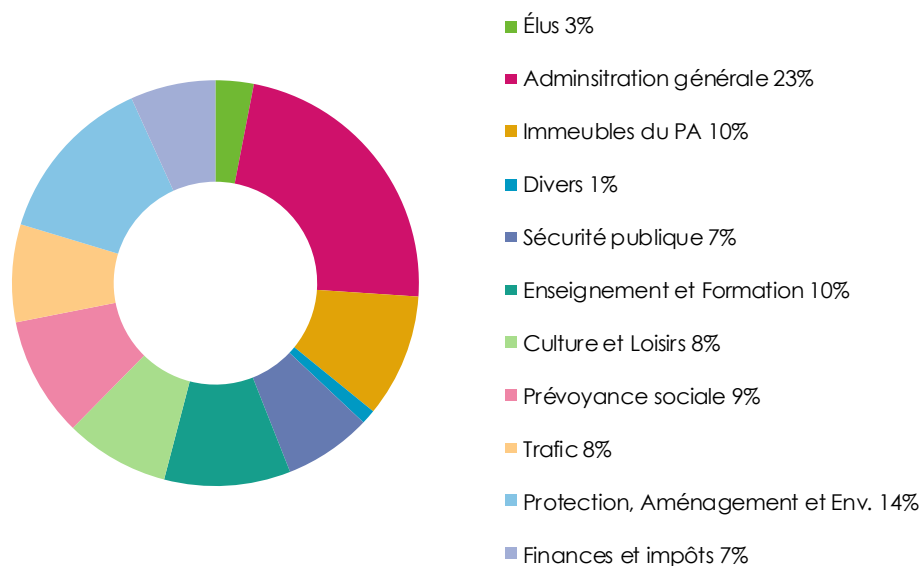


COMPTES DE FONCTIONNEMENT

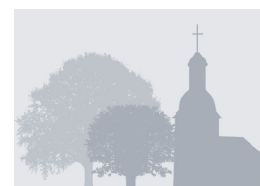
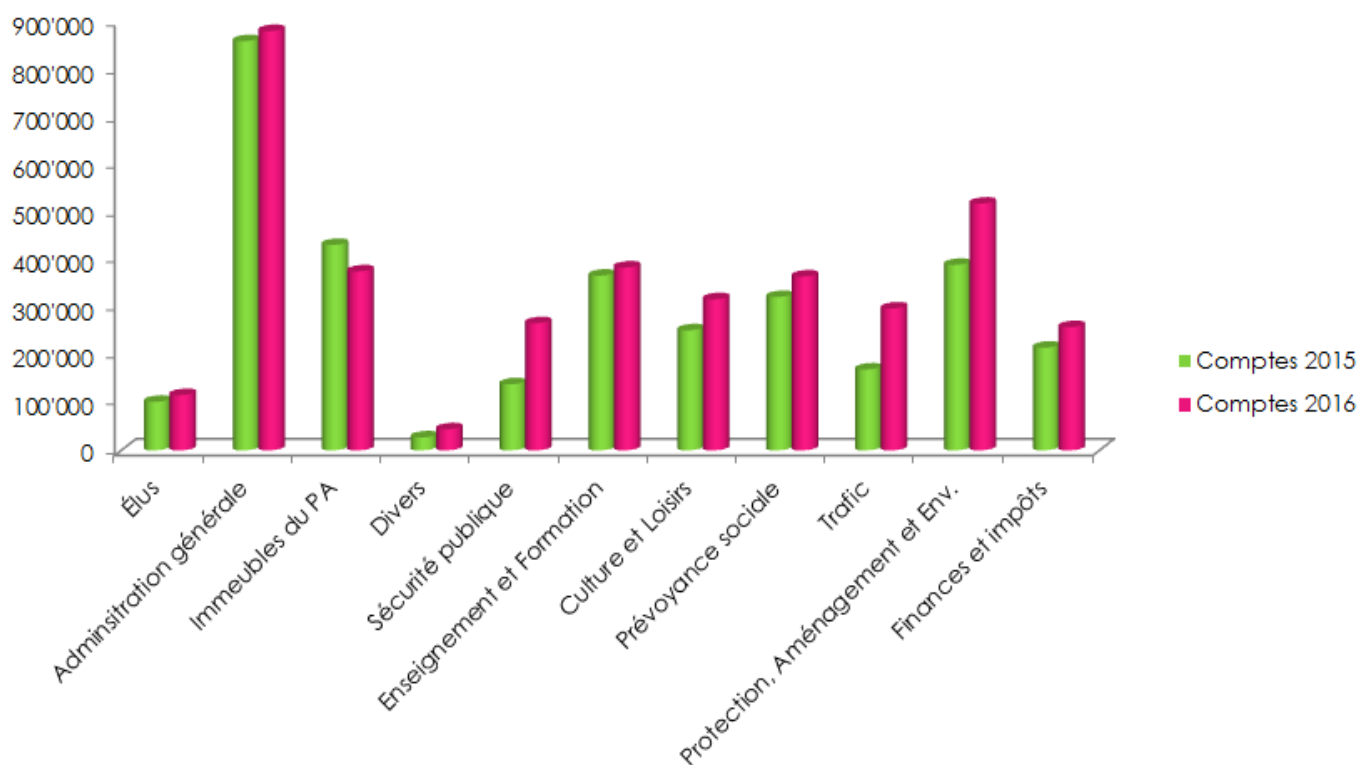
Classification fonctionnelle		Budget 2017		Comptes 2017		Ecart	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	Conseil municipal	40'400.00		36'839.30		3'560.70	
02	Exécutif	112'700.00		103'850.50		8'849.50	
05	Administration générale	959'177.00	3'700.00	897'630.08	60'396.20	61'546.92	56'696.20-
08	Immeuble du PA	292'117.00	157'900.00	995'884.36	161'181.70	703'767.36-	3'281.70-
09	Divers	58'708.00	47'418.00	48'444.00	53'856.85	10'264.00	6'168.85-
10	Etat civil	19'255.00	2'000.00	17'004.85	2'415.00	2'250.15	415.00-
11	Sécurité municipale	92'800.00	26'500.00	85'750.85	21'128.40	7'049.15	5'371.60
14	Incendie et secours	135'139.00	8'700.00	115'860.10	9'267.65	19'278.90	567.65-
16	Protection civile	9'800.00		7'569.60		2'230.40	
21	Ecole publique	390'869.00		352'467.55	1'488.60	38'401.45	1'488.60-
30	Encouragement à la culture	103'918.00	12'000.-	93'259.60	16'348.30	10'658.40	4'348.30-
33	Parcs et promenades	62'000.-		43'423.90		18'576.10	
34	Sports	104'905.-		117'294.76		12'389.76-	
35	Autres loisirs	51'600.00		42'128.05		9'471.95	
54	Institutions pour la jeunesse	364'239.00	79'383.00	356'449.95	92'406.53	7'789.05	13'023.53-
58	Aide sociale	40'200.-	2'500.-	27'436.85	323.00	12'763.15	2'177.00
62	Routes communales	245'350.00	77'000.00	608'988.81	78'617.72	363'638.81-	1'617.72-
65	Trafic régional	87'600.00	12'000.00	87'307.00	11'151.00	293.00	849.00
71	Protection des eaux	141'330.00	56'300.00	138'793.35	64'257.80	2'536.65	7'957.80-
72	Traitement des déchets	229'900.00	2'500.00	220'601.99	2'760.07	9'298.01	260.07-
74	Cimetières	15'471.00	1'500.00	13'439.90	6'300.00	2'031.10	4'800.00-
78	Environnement	14'558.00	850.00	12'196.39	820.00	2'361.61	30.00
79	Aménagement du territoire	63'733.00		93'733.00		30'000.00-	
90	impôts	253'717.00	3'329'476.00	589'073.98-	3'065'277.77	842'790.98	264'198.23
94	Charges et revenus des capitaux	7'000.00	82'100.00	4'685.10	83'350.75	2'314.90	1'250.75-
95	Immeubles du PF	213'426.00	217'284.00	274'129.10	476'378.12	60'703.10-	259'094.12-
	Totaux	4'109'912.00	4'119'111.00	4'206'094.96	4'207'455.46	96'182.96-	88'344.46-
	Excédent / Perte de revenu		9'199.00-		1'360.50-		7'888.50-

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Structure des charges par fonction:



Comparatif 2016-2015





COMPTES DE FONCTIONNEMENT

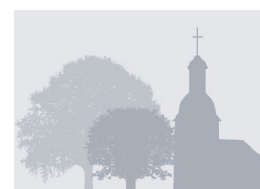
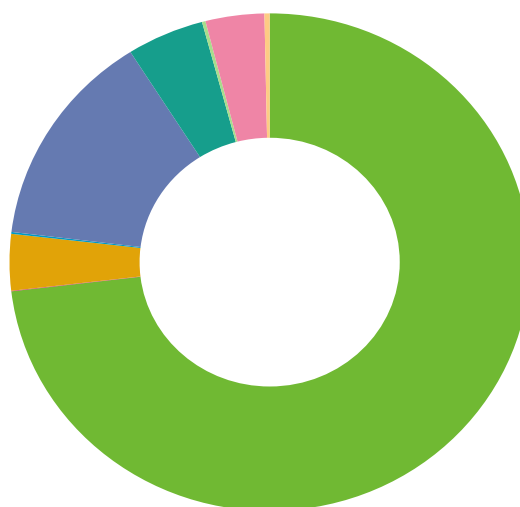
	Classification par nature	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
300	Autorités et commissions	106'500.00	104'720.00	1'780.00
301	Traitement du personnel	536'500.00	534'043.15	2'456.85
303	Assurances sociales	58'900.00	56'674.70	2'225.30
304	Caisse de pension et prévoyance	60'700.00	64'270.00	3'570.00-
305	Assurances maladie et accidents	25'000.00	18'794.40	6'205.60
307	Rente aux pensionnés	21'000.00	21'000.00	0.00
308	Personnel auxiliaire	80'000.00	66'496.50	13'503.50
309	Autres charges de personnel	5'000.00	1'125.80	3'874.20
310	Fournitures de bureau, imprimés	41'000.00	15'088.91	25'911.09
311	Mobilier, machines, véhicules	123'900.00	83'154.65	40'745.35
312	Eau, énergie, combustibles	124'400.00	111'894.20	12'505.80
313	Achat de fournitures	92'450.00	63'406.42	29'043.58
314	Entretien des immeubles	240'575.00	289'231.92	48'656.92-
315	Entretien d'objets mobiliers	33'505.00	20'886.02	12'618.98
316	Loyers, fermages, redevances	30'400.00	26'444.81	3'955.19
317	Dédommagements	53'500.00	41'597.80	11'902.20
318	Honoraires divers, prestations de tiers	670'010.00	615'427.07	54'582.93
319	Frais divers	17'975.00	11'847.25	6'127.75
321	Dettes à court terme	0.00	0.00	0.00
322	Dettes à moyen et long terme	97'400.00	91'290.10	6'109.90
330	Amortissements PF	61'026.00	709'422.45-	770'448.45
331	Amortissements ordinaires du PA	640'445.00	640'149.85	295.15
332	Amortissement complémentaire du PA	0.00	1'108'770.00	1'108'770.00-
341	Péréquation financière intercom.	115'324.00	110'771.00	4'553.00
346	Compensation fin. Communes françaises	25'153.00	31'937.02	6'784.02-
351	Dédommagements au Canton	97'940.00	85'538.15	12'401.85
352	Dédommagements aux Communes	471'809.00	461'855.15	9'953.85
363	Subv. propres établissements	12'500.00	7'890.40	4'609.60
364	Subv. sociétés d'économie mixte	74'000.00	71'907.00	2'093.00
365	Subv. institutions privées	160'500.00	133'776.99	26'723.01
366	Subv. personnes privées	22'500.00	15'528.15	6'971.85
367	Subv. à l'étranger	10'000.00	10'000.00	0.00
	Total	4'109'912.00	4'206'094.96	96'182.96-

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	Revenus	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
400	Impôt s/ le revenu et la fortune	3'121'020.00	2'861'402.48	259'617.52
401	Impôt s/ le bénéfice et la fortune	27'006.00	29'987.25	2'981.25-
408	Fonds de péréquation intercommunal	172'450.00	160'717.00	11'733.00
409	Taxe professionnelle communale	6'000.00	7'780.00	1'780.00-
420	Avoirs à vue	100.00	0.00	100.00
423	Immeuble du patrimoine financier	217'284.00	221'041.50	3'757.50-
426	Participation permanente du PA	12'000.00	13'764.75	1'764.75-
427	Immeubles du PA	278'718.00	282'175.57	3'457.57-
429	Autres revenus	3'000.00	5'391.04	2'391.04-
431	Emoluments administratifs	2'700.00	3'840.00	1'140.00-
434	Redevance d'utilisation et prestations	14'000.00	17'451.00	3'451.00-
435	Vente de marchandise	82'600.00	94'250.35	11'650.35-
436	Dédommagement de tiers	8'000.00	56'128.27	48'128.27-
437	Amendes	26'000.00	21'928.40	4'071.60
441	Part à des recettes cantonales	0.00	9'267.65	9'267.65-
452	Dédommagements de coll. publiques	56'300.00	84'574.58	28'274.58-
461	Subventions cantonales	0.00	0.00	0.00
	Total	4'027'178.00	3'871'699.84	157'478.16

Structure des revenus par fonctions:

- Centimes additionnels PP 73%
- Centimes additionnels PM <1%
- Fonds de péréquation 4%
- Taxe professionnelle < 1%
- Revenus des biens 14%
- Revenus divers 5%
- Parts recettes cantonales <1%
- Dédommagement Coll. Publique 4%
- Subventions acquises < 1%





INVESTISSEMENTS

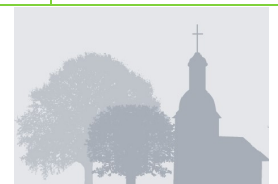
Objet	Collecteurs RC 20 Rue du Midi - Ch. Chapelle	Collecteurs Centrale-Crêt-de-la-Tour	Extension Columbarium	Stationnement et zone 20-30 km/h	Collecteur Rte Hermance
Date de la délibération CM	02.11.00	08.02.11	27.05.14/09.12.14	23.09.14/22.09.15	27.1.15/21.4.15
Crédit initial voté par CM	2'075'000.00	1'100'000.00	60'000.00	696'000.00	625'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	-	-	-	-
Dépenses effectives en 2016	-	-	2'799.00	670'846.45	142'841.80
Dépenses totales à fin 2016	2'505'032.55	1'350'844.36	115'964.75	692'426.45	543'950.00
Crédit complémentaire	-	250'844.36	90'000.00	-	-
Recettes prévues en 2016	-	-	-	-	-
Recettes effectives en 2016	-	-	-	-	-
Recettes totales à fin 2016	948'158.65	193'652.05	-	-	-
Amortissements prévus en 2016	53'871.00	41'671.31	11'596.00	48'150.00	20'833.00
Amortissements effectifs en 2016	53'871.00	41'671.31	85'964.75	48'150.00	20'833.00
Amortissements cumulés à fin 2016	910'417.00	194'051.31	104'368.00	48'150.00	20'833.00
Solde au bilan au 31.12.2016	646'459.90	963'526.00	11'596.75	644'276.45	523'117.00

Objet	Acquisition Parcelle 1943	Rénovation Mestral	Agrandissement école	Salle communale - vestiaires plongeurs & WC handicapés	Salle communale- Buvette
Date de la délibération CM	03.09.91	13.05.03	06.02.07/11.05.10	19.05.09/12.06.12	16.11.10
Crédit initial voté par CM	1'360'000.00	700'000.00	7'024'000.00	445'000.00	255'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	-	-	-	-
Dépenses effectives en 2016	-	-	-	-	-
Dépenses totales à fin 2016	1'364'300.00	694'887.10	7'089'557.59	456'845.46	235'639.08
Crédit complémentaire	-	-	65'557.59	11'845.46	-
Recettes prévues en 2016	-	-	-	-	-
Recettes effectives en 2016	-	-	-	-	-
Recettes totales à fin 2016	-	-	-	-	-
Amortissements prévus en 2016	63'348.00	23'122.00	240'219.00	23'155.00	11'383.00
Amortissements effectifs en 2016	63'348.00	23'121.10	240'219.00	23'155.00	11'382.08
Amortissements cumulés à fin 2016	1'364'299.00	301'805.10	2'285'176.00	132'665.00	64'892.08
Solde au bilan au 31.12.2016	1.00	393'082.00	4'804'381.59	324'180.46	170'757.00

INVESTISSEMENTS

Objet	Cabane de Pêche	Chaufferie salle communale	Etude rénovation salle communale	Organisation Concours salle communale	Pick-up pompiers
Date de la délibération CM	13.12.11	12.06.12/23.4.13/29.4.14/10.05.1	27.10.15	21.06.16	27.10.15
Crédit initial voté par CM	189'006.44	247'220.81	32'000.00	50'000.00	70'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	-	32'000.00	-	70'000.00
Dépenses effectives en 2016	-	-	24'660.00	7'305.15	65'166.95
Dépenses totales à fin 2016	189'006.44	247'612.81	24'660.00	7'305.15	65'166.95
Crédit complémentaire	-	392.00	-	-	-
Recettes prévues en 2016	-	-	-	-	-
Recettes effectives en 2016	-	-	-	-	-
Recettes totales à fin 2016	60'000.00	-	-	-	-
Amortissements prévus en 2016	26'610.00	24'761.00	-	-	-
Amortissements effectifs en 2016	26'610.00	24'761.00	16'440.00	-	51'166.95
Amortissements cumulés à fin 2016	115'697.44	74'283.81	16'440.00	-	51'166.65
Solde au bilan au 31.12.2016	13'309.00	173'329.00	8'220.00	7'305.15	14'000.00

Objet	Etude MEP 1943	Révision du Plan de Site	Subvention rénovation infrastructures HRRC	Subvention infrastructures FC CoHerAn
Date de la délibération CM	26.03.13/24.06.14/10.05.16	27.10.15	12.05.15	21.06.16
Crédit voté par CM	167'000.00	150'000.00	343'000.00	90'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	75'000.00	-	90'000.00
Dépenses effectives en 2016	-	72'322.30	48'044.75	69'050.00
Dépenses totales à fin 2016	168'665.55	72'322.30	343'000.00	69'050.00
Crédit complémentaire	1'665.55	-	-	-
Recettes prévues en 2016	-	-	228'666.00	-
Recettes effectives en 2016	-	-	228'666.00	-
Recettes totales à fin 2016	-	-	228'666.00	-
Amortissements prévus en 2016	67'466.00	-	22'900.00	-
Amortissements effectifs en 2016	67'466.00	-	91'600.00	-
Amortissements cumulés à fin 2016	134'935.55	-	91'600.00	-
Solde au bilan au 31.12.2016	33'733.00	72'322.30	22'734.00	69'050.00





DETTE COMMUNALE

Arrêté du Conseil d'Etat	Créanciers	Échéance de l'emprunt	Montant initial de l'emprunt	Solde au 31.12.2015	Remboursement 2016	Solde au 31.12.2016
Catégorie I: Mestral						
11.09.85	BCGe	-	1'600'000.00	622'371.00	60'301.70	562'069.30
Catégorie II: Maison Bossart						
21.10.10	BCGe	01.12.25	2'500'000.00	2'500'000.00	-	2'500'000.00
06.02.15	BCGe	06.02.25	1'000'000.00	1'000'000.00	-	1'000'000.00
27.05.15	BCGe	27.05.30	1'000'000.00	1'000'000.00	100'000.00	900'000.00
29.10.15	BCGe	29.10.22	800'000.00	800'000.00	-	800'000.00
Catégorie III: Immeuble 544 Route d'Hermance						
24.07.85	BCGe	-	55'000.00	22'000.00	1'100.00	20'900.00
24.07.85	BCGe	-	812'500.00	108'342.00	54'166.00	54'176.00
Totaux			7'767'500.00	6'052'713.00	215'567.70	5'837'145.30

Catégorie I: Dettes à court, moyen et long termes, contractées pour financer les dépenses du patrimoine administratif.

Catégorie II: Dettes à court, moyen et long termes, contractées pour financer les placements du patrimoine financier dont les intérêts sont portés aux comptes de fonctionnement.

Catégorie III: Dettes à court. Moyen et long termes, contractées pour financer les constructions ou acquisitions d'immeubles locatifs, dont les intérêts sont portés aux comptes d'exploitation des immeubles locatifs.

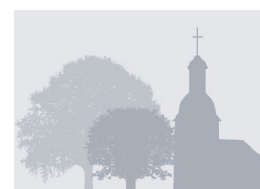
DETTE COMMUNALE

Taux % pour exercice 2016	Échéance des intérêts	Intérêts payées en 2016	Intérêts comptabilisés en 2016	Intérêts courus au 31.12.2015	Intérêts courus au 31.12.2016
Catégorie 1: Mestral					
0.89-0.70%	23.08	4'356.60	4'185.80	1'366.10	1'536.90
Catégorie II: Maison Bossart					
2.485%	trim.	62'125.00	62'125.00	-	-
0.662%	trim.	6'620.00	6'620.00	-	-
1.242%	trim.	12'420.00	12'420.00	-	-
0.80%	trim.	6'400.00	6'400.00	-	-
Catégorie III: Immeuble 544 Route d'Hermance					
2.25%	trim.	495.20	-	-	-
2.25%	15.04	2'439.65	-	-	-
		94'856.45	91'750.80	1'366.10	1'536.90

FONDS SPÉCIAL WALTER CHANEY

Fonds	Fortune au 31.12.15	Total des revenus	Total des charges	Divers	Fortune au 31.12.16	Avoirs envers la commune
Chaney	21'910.10	-	96.00	-	21'814.10	210'814.10

Les revenus de ce fonds sont destinés à venir en aide aux personnes de la commune qui sont dans le besoin.





BILANS COMPARÉS 2015 & 2016

ACTIF	31.12.16	31.12.15
Actif	27'529'159.06	27'531'877.97
<i>Patrimoine financier</i>	<i>18'100'364.46</i>	<i>18'075'291.89</i>
Disponibilités	2'470'835.36	2'384'844.18
Caisse	27'552.35	12'183.05
Chèques postaux	185'000.38	341'808.45
Banques	2'258'282.63	2'030'852.68
Avoirs	2'836'444.43	2'947'400.84
Accréditifs	3'181.05	0.00
Comptes courants	370'726.45	439'881.35
Impôts à encaisser	2'276'118.79	2'393'305.49
Autres débiteurs	115'026.90	90'003.85
Compte de liaison	66'940.89	24'210.15
Autres créances	4'450.35	0.00
Placements	12'779'087.67	12'743'046.87
Immeubles	12'779'087.67	12'743'046.87
Actifs transitoires	13'997.00	0.00
Loyers à recevoir	13'997.00	0.00
<i>Patrimoine administratif</i>	<i>9'428'794.60</i>	<i>9'456'586.08</i>
Investissements	8'803'228.60	8'618'848.83
Terrains non bâtis	5.00	63'353.00
Ouvrage de génie civil	2'788.605.10	2'226'011.67
Terrains bâtis	5'894'562.20	6'228'284.67
Mobilier, machines & véhicules	14'001.00	1.00
Autres bien	106'055.30	101'199.00
Prêts et participations permanentes	533'782.00	542'782.00
Communes	500.00	500.00
Sociétés d'économie mixte	477'282.00	477'282.00
Institutions privées	56'000.00	65'000.00
Subventions d'investissement	91'874.00	294'955.25
Institutions privées	91'784.00	294'955.25

BILANS COMPARÉS 2015 & 2016

PASSIF	31.12.16	31.12.15
Passif	27'529'159.06	27'531'877.97
<i>Engagements</i>	8'096'564.89	8'543'587.67
Engagements courants	278'666.31	296'229.73
Créanciers	281'166.31	296'229.73
Dépôts et cautions	0.00	300.00
Comptes courants	- 3'000.00	- 1'000.00
Dettes à court terme	8'877.68	4'831.99
Compte de dépôt	8'877.68	4'831.99
Dettes à moyens et long termes	5'873'145.30	6'052'713.00
Emprunts hypothécaires	75'076.00	130'342.00
Reconnaissances de dettes	5'762'069.30	5'922'371.00
Provisions	1'690'669.50	2'185'886.05
Compte de fonctionnement	1'690'669.50	2'185'886.05
Passifs transitoires	11'206.10	4'626.90
Intérêts	1'366.10	1'536.90
Loyers reçus d'avance	6'750.00	0.00
Autres comptes transitoires	3'090.00	3'090.00
<i>Financements spéciaux</i>	1'280'866.31	1'322'775.83
Engagement envers les financements spéciaux	1'280'866.31	1'322'775.83
Travaux d'équipement	46'135.00	46'135.00
Abris PC	213'511.95	213'511.95
Immeubles locatifs	1'021'219.36	1'063'128.88
<i>Fortune</i>	18'151'727.86	17'665'514.47
Fortune nette	18'151'727.86	17'665'514.47
Fortune nette	18'151'727.86	17'665'514.47

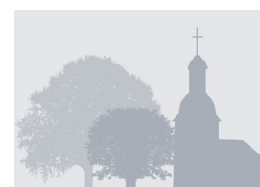




TABLEAU DE BOUCLEMENT 2016

COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Charges	2'928'993.20	Revenus	4'308'368.47
Amortissements	893'161.88		
Excédent de revenus	486'213.39		
	4'308'368.47		4'308'368.47

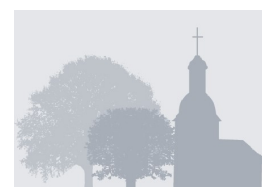
INVESTISSEMENTS NETS			
Investissements	1'103'036.40	Subventions d'investissements et d'autres recettes	237'666.00
		Augmentation des investissements nets	865'370.40
	810'663.20		1'103'036.40

FINANCEMENT			
Augmentation des investissements nets	865'370.40	Reprise des amortissements	893'161.88
Excédent de financement	514'004.87	Reprise de l'excédent de revenus	486'213.39
	1'379'375.27		1'379'375.27

VARIATION DE LA FORTUNE NETTE			
Report au bilan	1'130'827.88	Report au bilan	1'103'036.40
Insuffisance de financement	0.00	Excédent de financement	514'004.87
Augmentation de la fortune nette	486'213.39		
	1'333'772.57		1'617'041.27

MODES DE FINANCEMENT 2016

EMPLOI DES MOYENS		PROVENANCE DES MOYENS	
Augmentation des disponibilités	85'991.18	Excédent de financement du compte des investissements	514'004.87
Augmentation des placements	36'040.80	Diminution des avoirs	110'956.41
Augmentation des actifs transitoires	13'997.00	Augmentation des dettes à court termes	4'045.69
Diminution des engagements courants	16'863.42	Augmentation des passifs transitoires	6'579.20
Diminution des dettes à moyen et long termes	215'567.70		
Diminution des provisions	225'216.55		
Diminution des engagements envers les financements spéciaux	41'909.52		
Total	635'586.17	Total	635'586.17





ATTESTATION DE RÉVISION



Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de contrôle
à l'attention du Conseil Municipal de la
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 1^{er} mai 2018

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune d'Hermance, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements pour l'exercice arrêté 31 décembre 2017.

Responsabilité du maire et de ses adjoints

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au maire et aux adjoints. Cette responsabilité comprend l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le maire et ses adjoints sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales, au règlement et aux directives du département présidentiel.

ATTESTATION DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

